

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

la ligne
fr. 50
4 fr. 50
3 fr. 50

Chronique locale...
Réclamations...
Annonces anglaises...

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
5 fr.	10 fr.
10 fr.	20 fr.
15 fr.	30 fr.

Lyon et départements limitrophes...
Autres départements...
Etranger et Union postale...

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 25 février 1882

30 français	83 92	Crédit mobilier	585
100 amortissable	83 05	Crédit Lyonnais	750
100 nouveau	114 30	Mobilier espagnol	580
100 français	85 70	Union générale	500
100 0/0	115	Autrichiens	627
100 0/0	115	Lombards	377
100 0/0	115	Sarragosse	501
100 0/0	115	Nord-Espagne	575
100 0/0	115	Transatlantique	575
100 0/0	115	Suez	2255
100 0/0	115	Consolidés à Londres	100 3/16
100 0/0	115	Panama	477

loi, des élections municipales aient lieu dans tous les chefs-lieux de canton et d'arrondissement qui n'avaient pas jusqu'ici le droit de nommer leurs maires.

On assure que M. Floquet a pris l'initiative d'un projet réglant les attributions du maire de Paris et du représentant du pouvoir central; il soumettra ce projet au gouvernement.

M. Gambetta déposera la semaine prochaine sur le bureau de la Chambre, les projets de réformes militaires préparés par le général Camponon.

La commission d'initiative a adopté la proposition de loi présentée par MM. Roselli-Mollet, Lefebvre (de Fontainebleau), Pradon, Raspail et Bovier-Lapierre ayant pour objet d'augmenter de quatre millions de francs le chiffre de six millions voté par le Parlement pour réparer le préjudice causé aux victimes du Deux-Décembre.

Les auteurs de la proposition avaient fait valoir justement que le chiffre précédemment voté était insuffisant et que la commission générale serait obligée de réduire les chiffres admis par les commissions départementales, quelque faibles et insuffisants qu'ils fussent déjà.

Une proposition de loi présentée par soixante députés, ayant pour objet la suppression de l'immovibilité de la magistrature vient d'être distribuée.

Cette proposition se compose d'un article ainsi conçu:
« Article unique. — Sont abrogées toutes les dispositions de lois et décrets consacrant l'immovibilité de la magistrature. »

Une délégation de députés de l'extrême gauche a été reçue aujourd'hui par M. Goblet, ministre de l'intérieur. Elle lui a demandé des explications au sujet des grèves de la Grand'Combe et de Bessèges et des troupes envoyées sur les lieux.

M. Goblet a répondu qu'ordre avait été donné pour empêcher tout contact entre les soldats et les grévistes.

M. Pradon a décidé d'adresser au gouvernement une question sur la rentrée en France des jésuites et des autres congrégations expulsées en vertu des décrets du 29 mars.

M. Pradon considère la rentrée des congréganistes comme un fait acquis, et il cite, comme exemple dans son département, les trappistes qui se sont réinstallés dans leur couvent, comme si les décrets n'avaient jamais existé.

Le député de l'Ain se propose de demander à M. de Freycinet quelle attitude il compte prendre en présence de cette situation qui constitue une violation flagrante des lois existantes et des volontés du pays.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du samedi 25 février

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

Le travail dans les manufactures

M. Waddington dépose une proposition sur la durée des heures de travail dans les usines et manufactures.
L'orateur demande qu'on en revienne purement et simplement à la loi de 1848, qui devra être observée exactement.

L'urgence est déclarée.
La Chambre adopte ensuite successivement plusieurs projets de loi d'intérêt local.

La rentrée des congréganistes

M. Pradon, député de l'Ain, monte à la tribune pour développer une interpellation sur la rentrée des congréganistes expulsés.

Il dit que certains journaux dévoués à l'ancien cabinet, ont dit que les congréganistes étaient rentrés dans certains départements. La vérité, malgré toutes les négations, est en effet que les congréganistes sont rentrés, mais avant l'installation du ministère.

Ainsi, au mois de janvier dernier, les trappistes de l'arrondissement de Trévoux sont rentrés un à un dans leur établissement.

On peut s'étonner à bon droit que le préfet ait toléré cette illégalité et que le gouvernement l'ait supportée. Est-ce que M. le président du conseil a des idées particulières sur les droits des associations religieuses ?

M. Goblet, ministre de l'intérieur, répond que le ministère est décidé à appliquer les lois.

En ce qui concerne les trappistes, il est vrai que quelques membres sont venus se joindre à ceux qui avaient été laissés à la garde de l'immeuble, mais le ministère n'a pas vu là une dérogation aux décrets. D'ailleurs une circulaire vient d'être envoyée aux préfets pour leur enjoindre d'empêcher toute violation de la loi.

M. Bellot demande au ministre de lire le rapport qui lui a été envoyé par le préfet du Cher.

M. Goblet répond que la question qui lui a été posée et dont il a été prévenu ne portait que sur le département de l'Ain.

M. le président dit que pour étendre le débat, il faudrait déposer une demande d'interpellation.

M. Goblet conclut en déclarant que le ministre entend maintenir le statu quo et que si les congrégations voulaient violer la loi, le gouvernement saurait y mettre ordre.

M. Pradon dit qu'il résulte des explications fournies que M. de Freycinet s'est converti, puisqu'il accepte maintenant ce qu'il repoussait jadis.

M. de Freycinet dit que l'interpellation de M. Pradon cachait une attaque personnelle.

M. Pradon dit qu'il n'a été poussé par aucun sentiment d'animosité personnelle et constate que le cabinet

esquive toute question précise au sujet de la question religieuse.

M. Ribot dépose son rapport sur la loi relative à la nomination des maires dans les chefs-lieux de cantons.

Le régime douanier avec l'Angleterre

M. Ribot dépose ensuite un rapport sur le projet de loi relatif au régime douanier à appliquer aux produits anglais. Il demande la discussion immédiate.

Après la lecture du rapport concluant à l'adoption du projet de loi proposé, la Chambre passe à la discussion des articles.

M. Rouvier dit qu'il approuve le projet qui permet d'espérer la reprise des négociations avec l'Angleterre. Il voudrait que le gouvernement communiquât les documents diplomatiques qui permettraient de rechercher les motifs pour lesquels l'entente n'a pas été possible.

M. Tirard, ministre du commerce dit que le gouvernement n'a pas renoncé à tout espoir d'arriver à une solution favorable.

Le projet actuel paraît aux exigences de la situation. S'il y a possibilité, les négociations seront reprises, mais il ne faut pas l'espérer avant le 15 mai.

Après ces explications, le projet de loi qui accorde aux produits anglais, à l'entrée en France, le régime de la nation la plus favorisée, tant que l'Angleterre ne modifiera pas à l'égard des produits français son régime douanier actuel, est adopté.

Les chemins de fer

La Chambre adopte sans discussion divers projets de loi sur les chemins de fer départementaux.

Elle adopte également un projet de loi portant déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de la Sènia à Ain-Témouchent; un projet de loi approuvant une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Ouest-Algérien.

Les livrets d'ouvriers

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Dauterme, ayant pour objet d'abroger la loi du 22 février 1854 sur les livrets d'ouvriers.

La Chambre adopte la prise en considération du projet.

L'administration des forêts

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la propositions de loi de M. Viette et plusieurs de ses collègues ayant pour objet: 1° la décharge, pour le personnel des administrations des forêts et des douanes, des contributions et prestations dont sont exemptés les officiers et les hommes de troupe; 2° l'amélioration des retraites des corps forestiers et douaniers dans le sens des pensions militaires.

La prise en considération est adoptée.
La séance est levée à 3 h. 30.
Mardi, séance publique à 2 heures.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 25 février.

La France croit que le gouvernement a peut-être eu tort d'envoyer des troupes à Bessèges.

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 25 février.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Jules Ferry.

Le conseil s'est surtout occupé du mouvement administratif qui paraîtra à l'Officiel. M. le président de la République a signé la nomination de M. Massicaut, préfet de la Haute-Vienne, à la préfecture de la Somme, celle de M. Galtier, préfet du Tarn, à la préfecture de l'Hérault.

On assure que le préfet de la Somme sera nommé trésorier-payeur, et que le préfet du Lot serait mis en disponibilité, en attendant de recevoir une autre destination.

Le conseil s'est ensuite occupé de demandes relatives à l'appropriation du palais de Saint-Cloud qui sera probablement consacré à une salle de théâtre ou de concert.

Il s'est occupé aussi du budget de 1883 dont le projet sera déposé la semaine prochaine, ainsi que des projets relatifs aux grands travaux d'utilité publique.

M. le ministre de la marine a fourni au conseil quelques explications sur l'état de notre colonie du Sénégal.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 25 février.

La commission chargée du projet de loi municipal a adopté aujourd'hui le rapport de M. Ribot, concluant à ce que, après le vote de la

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE

52

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

ABEL & BERTHE

Tout à coup un individu d'un certain âge, ressemblant à un ouvrier de province endimanché, sorti de l'allée, s'approcha du commissionnaire et se mit à causer avec lui.

L'émissaire de René Moulin eut peine à retenir une exclamation de surprise.

L'ouvrier provincial n'était autre qu'un second agent; il le reconnaissait comme le premier.

— Pristi! se dit-il en tournant le dos et en s'approchant d'une porte pour allumer sa cigarette. La boîte est bigrement bien gardée et me fait l'effet d'une soucière de première catégorie... Est-ce que ça serait en prévision de ma visite, cette surveillance?... Tonnerre! ça serait pas drôle d'être compromis sans savoir pourquoi!... Va te faire fiche, et au diable la commission!... Je n'ai pas envie de retourner clop pour les autres!

Et le marchand de billets, tournant sur ses talons, se dirigea rapidement du côté de la rue de Rennes.

Mais à peine avait-il fait vingt-cinq pas qu'il ralentit son allure et finit pas s'arrêter, en s'apostrophant lui-même en ces termes:

— Positivement, mon bonhomme, tu te conduis comme un pas grand-chose! Tu trépigènes sur ta parole d'honneur quand il s'agit de la vie et du repos de deux braves femmes! Fi donc! Qu'est-ce qui te prend? De quoi as-tu peur? Tu n'a rien sur la conscience, à quel propos te molestait-on? Tu connais les agents, mais il est probable que les agents ne te connaissent pas! D'ailleurs il doit y avoir un moyen de dépister leur surveillance, il ne s'agit que de le trouver et je le trouverai!

Ugène retourna sur ses pas et se dirigea de nouveau vers la demeure d'Angèle Leroyer.

Le commissionnaire, toujours assis sur sa sellette, continuait à fumer placidement.

Le faux provincial avait disparu.

Le marchand de billets leva les yeux pour examiner les fenêtres de la maison.

Au deuxième étage était accroché une planche sur laquelle se lisaient en gros caractères ces mots:

— Voilà le joint! se dit Ugène en se frottant les mains.

Rien ne l'embarassait plus désormais.

Il franchit le seuil de l'allée, se dirigea d'un pas résolu vers l'escalier qui se trouvait au fond, et passa devant la loge sans s'arrêter, sans regarder.

Une voix d'homme lui cria d'un ton rogue:

— Eh! dites-donc, vous qui filez si vite, qu'est-ce que vous voulez?... Qui demandez-vous?... Où allez-vous?...

Ugène se retourna et se trouva en face du particulier qu'il avait vu un instant auparavant causer avec le commissionnaire.

— Où je vais? répliqua-t-il avec assurance. Parbleu! chez Larbouillat, le tailleur à façons.

Cette réponse était si naturelle et si franchement faite qu'elle ne laissait aucune place au soupçon.

Le prétendu Claude Rigal rentra dans la loge en grommelant:

— A la bonne heure, mais on ne s'introduit pas dans les immeubles sans parler aux concierges!...

Le brave policier prenait son rôle au sérieux!... Ugène gravit rapidement l'escalier et fut bientôt au troisième étage.

Sur l'une des portes du carré une plaque indicatrice portait le nom de Larbouillat.

— Bah! je vais sonner... se dit le marchand de billets. Dans les maisons comme celle-ci tout le monde se connaît... on m'indiquera!...

Et il tira le cordon de la sonnette.

Une petite fille d'une douzaine d'années monta son frais museau et demanda:

— Que désirez-vous, monsieur?

— Mme Monestier, est-ce ici, s'il vous plaît, mademoiselle?...

— Oui, mademoiselle, si ce logement est celui de madame Monestier!...

— C'est le sien... Entrez, monsieur.

Et Berthe s'effaça pour laisser passer le visiteur qui s'était découvert, et qui maintenant paraissait intimidé.

Elle referma la porte et reprit:

— Qu'y a-t-il pour votre service, monsieur?

Ugène, se souvenant de la recommandation à laquelle René Moulin attachait une si grande importance, répondit:

— C'est à madame Monestier que je voudrais parler!...

— Ne puis-je faire votre commission?

— Non, mademoiselle... Pardon nez-moi si j'insiste, mais je dois voir madame Monestier elle-même!...

— C'est que ma mère est souffrante, monsieur... très souffrante... et je crois qu'elle repose.

— Eveillez-la, mademoiselle... la chose est

Le *Télégraphe* dit que le projet de M. Paul Bert a le défaut d'être seulement répressif et non pas préventif.

Le *National* estime qu'il n'y a pas lieu de se réjouir des dispositions des esprits à l'abstention électorale, qui seule est due surtout aux complications des programmes.

Le *Paris* continue son enquête sur les congrégations. Il cite de nouveaux exemples et conclut en demandant de ne plus dissoudre les congrégations, mais de les proclamer toutes illicites.

Le *Temps* examine les revendications du conseil municipal de Paris et demande qu'on ne joue pas sur les mots.

Il est peu sérieux de prétendre que le titre de maire sans attributions donnera satisfaction au but des autonomistes : ceux-ci visent plus loin.

LE TRAITÉ FRANCO-ANGLAIS

Presqu'à l'heure même où M. Tirard apprenait à la Chambre que les négociations commerciales avec l'Angleterre étaient rompues, et lui soumettait le projet de loi dont on trouvera le texte plus loin, sir Charles Dilke, sous-secrétaire d'Etat au *Foreign office*, annonçait à la Chambre des communes qu'il avait reçu une nouvelle communication du gouvernement français au sujet du traité de commerce.

Sir Charles Dilke a ajouté qu'il ne pouvait dès maintenant faire connaître la teneur de cette communication, mais qu'elle permettait d'espérer un arrangement aussi satisfaisant que possible dans les circonstances actuelles.

D'après le *Standard*, la proposition du gouvernement français, dont sir Charles Dilke a parlé, consiste dans le maintien du *statu quo* jusqu'au 16 mai, date après laquelle, si le projet de M. Tirard est adopté, l'Angleterre jouira du traitement de la nation la plus favorisée.

Le même journal croit que cet arrangement sera probablement accepté par l'Angleterre.

Le *Times* approuve le projet de loi présenté par M. Tirard, et croit que l'Angleterre n'a pas à redouter les mesures dont la menace M. Tirard, c'est-à-dire l'adoption de droits différentiels onéreux pour la France.

Il ne regrette pas que les négociations aient pris fin. Les deux nations pourront maintenant s'entendre mieux, lorsque telle ou telle branche du commerce fournira des symptômes de décadence. C'est à la France à arranger ses affaires ou à les laisser telles quelles. L'Angleterre a fait son devoir et ne peut faire davantage.

« Le projet de loi de M. Tirard, conclut le *Times*, quoique n'étant pas tout ce que l'on eût pu désirer, est un progrès marqué sur le système du traitement réciproque qu'il remplace en tant que cela concerne l'Angleterre. »

Informations

Paris, 25 février.

La nomination de M. Andrieux comme ambassadeur de France à Madrid est décidée.

M. Roustan a reçu l'ordre de quitter immédiatement Tunis pour venir à Paris.

Le prince Orloff, ambassadeur de Russie à Paris, se rendant à Saint-Petersbourg, s'est arrêté à Berlin, où il a eu une longue conférence avec M. de Bismarck.

M. Floquet, préfet de la Seine, donne ce soir un grand dîner. De nombreuses invitations dans le monde militaire et politique ont été lancées.

M. Challemel-Lacour, ambassadeur de la République française près du gouvernement anglais, quittera Londres dans les premiers jours du mois de mars.

M. Tissot, son successeur, est attendu vers cette époque à la résidence d'Albert Gate House.

Après la signature du traité de commerce franco-suisse, les plénipotentiaires des deux pays ont procédé à la signature d'un traité sur l'établissement des Français en Suisse et des Suisses en France; d'une convention sur les rapports de voisinage et sur la surveillance des forêts limitrophes; et de deux conventions, l'une pour la garantie réciproque de la propriété littéraire et artistique, et l'autre pour la protection des marques de fabrique et de commerce, des noms commerciaux, des dessins et des modèles industriels.

L'époque de la mise en vigueur de ces traités, qui vont être soumis à l'approbation des Chambres, est fixée au 16 mai prochain.

On assure que le ministre de l'intérieur se propose de nommer *médecins des asiles d'aliénés*, des médecins du corps de la marine, choisis parmi ceux d'entre eux qui compteraient de longs services à la mer ou aux colonies.

Cette mesure serait prise sur la proposition des inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance.

Cette nouvelle sera accueillie avec faveur par les médecins de la marine, et nous souhaitons vivement que le ministre de l'intérieur donne suite à son projet.

Les réceptions des nouveaux académiciens auront lieu successivement en mars, avril et mai.

M. Sully-Prudhomme, dont le discours est prêt et a été remis à M. Maxime Ducamp, sera reçu le premier.

M. Cherbuliez, successeur de M. Dufaure, sera reçu le second, par M. Ernest Renan.

M. Pastour, successeur de M. Littré, sera reçu le troisième, par M. Ernest Renan.

Les discours de MM. Cherbuliez et Pastour ne sont pas encore parvenus à l'Académie.

EN TUNISIE

Tunis, 25 février. — Un quartier-maître de la capitainerie du port de La Goulette a disparu depuis deux jours; on craint qu'il n'ait été assassiné. On a pas retrouvé son cadavre.

Deux jours avant, un gendarme français avait arrêté un Sicilien qui frappait un indigène volé par le fils du Sicilien et l'avait conduit au vice-consulat italien de la Goulette. L'autorité a reproché au gendarme d'avoir touché à un sujet italien et on a relâché le coupable, quoique celui-ci fut dans son tort, puisqu'il avait insulté le gendarme et lui avait arraché les aiguillettes.

L'autorité militaire, ayant appris le fait, a ordonné d'arrêter le Sicilien. L'affaire en est là qu'en sera-t-il?

Ce qui est grave, c'est qu'on assure que le vice-consul italien à la Goulette aurait voulu faire débarquer soixante marins de l'avis de guerre, ce qui aurait amené des complications, l'autorité militaire ayant, dit-on, donné des ordres pour repousser tout débarquement. Ces faits regrettables prouvent la nécessité de régler la situation.

Londres, 25 février. — Le *Standard* publie la dépêche suivante de Tunis:

Des nouvelles très inquiétantes ont été reçues de la frontière de la Tripolitaine. Quatre tribus se sont mises en état de révolte ouverte. La ville de Hamna a été incendiée par les insurgés et complètement détruite.

Le *Times* publie la dépêche suivante de Tunis: En raison des derniers succès remportés par les insurgés, l'idée de réduire le corps d'occupation français en Tunisie a été abandonnée.

Etranger

Italie

Rome, 25 février. — La nomination de M. Roustan à Washington et l'envoi à Tunis de M. Cambon sont considérés, dans les cercles politiques, comme des mesures pouvant faire présager un prompt rétablissement des rapports amicaux entre les deux pays et une solution satisfaisante de la question tunisienne.

Angleterre

Londres, 25 février. — M. Bradlaugh, après le vote intolérant de la Chambre des communes, qui le prive de son siège de député à cause de ses opinions politiques, n'a pas perdu du temps pour se mettre en communication avec ses électeurs. Il est arrivé hier à Northampton.

Une foule immense l'attendait et lui a fait une ovation enthousiaste.

Les conservateurs de Northampton lui ont déjà opposé un concurrent, le major O'Gorman, tory et zélé catholique romain, c'est-à-dire une individualité tout indiquée pour combattre la cause de la libre pensée.

Dublin, 25 février. — Un fermier a été assassiné pour avoir payé son fermage. Un journaliste et deux télégraphistes ont été arrêtés pour intimidations sur des fermiers.

La police de Limerick a fait des recherches infructueuses pour découvrir les armes et la dynamite qui ont été récemment volées au dépôt de Ballycurra.

Allemagne

Berlin, 25 février. — La *Gazette de Francfort* reçoit de Saint-Petersbourg, le 23, la nouvelle que samedi dernier, un conseil de guerre de 12 généraux a été tenu pour examiner si la Russie devrait intervenir au cas où l'Autriche occuperait le Monténégro, et si la Russie est en général prête à faire la guerre.

On dit que le conseil a voté non, sur ces deux questions.

La propagande socialiste dans l'armée allemande prend des proportions considérables. Le gouvernement de Berlin s'en est ému et il a pris la résolution de mettre fin à cet état de choses par des mesures énergiques.

Autriche-Hongrie

Vienne, 25 février. — Après un combat dans les environs de Kobylhlava, une bande d'insurgés s'est réfugiée sur le territoire du Monténégro.

Les sentinelles du cordon monténégrin les ont laissés passer librement, mais se sont opposés au passage des troupes austro-hongroises, qui voulaient poursuivre les insurgés.

Russie

Saint-Petersbourg, 25 février. — Le procès intenté à 21 nihilistes a commencé avant-hier.

Le banc du ministère public était occupé par M. Mourawieff et par deux autres fonctionnaires du parquet.

Quinze prévenus ont choisi des défenseurs, les autres ont renoncé à ce qu'on prit leur défense.

Il est probable que cette affaire ne sera pas terminée avant dimanche prochain.

En réponse à la question du président qui les interroge sur leurs croyances religieuses, plusieurs prévenus se sont déclarés athées. D'autres ont déclaré ne reconnaître que la voix de leur conscience.

Quelques-uns seulement se sont déclarés croyants orthodoxes.

Les prévenus contestent la compétence du tribunal, par ce motif que le gouvernement est juge et partie en cette affaire. Ils demandent à être jugés par un tribunal composé de représentants de la nation.

Le président a été contraint à plusieurs reprises de rappeler les prévenus au respect de l'ordre, à cause de leur attitude impatiente et parfois insolente, et de les menacer de leur infliger une pénalité.

L'entrée de la salle d'audience a été rigoureusement interdite au public. Le ministre de l'intérieur, le ministre de la justice, le directeur de la police de l'empire et le rédacteur en chef du *Messageur du gouvernement* ont seuls été autorisés à entrer sans condition.

Pour toute autre personne, l'autorisation du tribunal est de rigueur. Chacun des prévenus n'a pu obtenir que pour son proche parent la permission d'assister aux débats. L'accès de la salle a été également interdit à tous autres avocats que les défenseurs.

LA CATASTROPHE DU CORSO A ROME

Le dernier jour du carnaval, à Rome, a été marqué par un incident des plus douloureux, qui s'est produit pendant la course légendaire des *Barberi*. On donne ce nom à des chevaux

dressés en liberté qu'on lance au galop, sur la promenade du Corso, à travers une double rangée de curieux, et dont la vitesse est stimulée par des grelots armés d'aiguillons, qui leur balayent les flancs. Voici le récit du correspondant Rome du *Petit Marseillais*:

A 5 heures, comme d'habitude, les soldats firent écarter la foule. Au signal donné par les trompettes, les chevaux rangés sur la *Piazza del Popolo*, partirent au triple galop dans la direction de la *piazza Venezia*. Tout à coup, comme ils passaient sous les balcons du palais Fiano, où se trouvaient le roi et la reine, en compagnie de plusieurs personnes de la cour, une clameur épouvantable s'éleva. Avant qu'on eût pu les arrêter dans leur course furieuse, les chevaux venant de plonger dans la foule, qui ne s'était pas encore rangée pour le laisser passer. Le désordre qui suivit est indescriptible. Les bêtes, affolées, s'étaient abattues au milieu de spectateurs, ruant, mordant, mêlant leur écume au sang des infortunés qu'ils déchiraient du fer de leurs sabots. Du haut du balcon, le roi suivait avec anxiété les péripéties de ce drame, tandis qu'on s'empressait autour de la reine évanouie.

Il y a eu deux morts et un grand nombre de blessés dont quinze grièvement. Ces derniers ont été transportés à l'hôpital *San-Giacomo*, où le roi est allé lui-même adresser quelques paroles de consolation.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Républicain du Rhône*)

LOIRE

Roanne. — La grève. — Une réunion générale des grévistes a eu lieu hier à dix heures du matin, dans la salle de Venise; elle n'a pas été très importante.

Le bruit court que l'Union syndicale des fabricants ouvrira ses usines lundi matin et recevra tous les ouvriers qui voudront travailler aux conditions indiquées dans le tarif qu'elle a publié la semaine dernière.

AIN

Dans la journée d'hier 24, le nommé Razurel, cultivateur au hameau de Bellegarde, commune de Priay, a été assassiné dans les bois de cette localité, par sieur Nallard, propriétaire au même lieu. Après avoir assommé sa victime à coup de cailloux, l'assassin a caché le cadavre sous des fagots dans un fossé.

Nallard, qui a avoué son crime, est arrêté; il avait dit-on, des relations adultères avec la femme du malheureux Razurel.

DROME

Valence, 25 février. — Par jugement en date du 25 février, le tribunal civil de Valence, en conformité de la loi du 3 mai 1841, a désigné les membres du jury chargé d'évaluer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains sont incorporés à la ligne du chemin de fer de Crest à Die.

M. Chauffeur, juge à Die, a été désigné comme magistrat directeur du jury.

Les opérations du jury auront probablement lieu vers le 15 mars.

M. Chomel, ancien substitut du procureur de la République à Bourg, a intenté une action en diffamation contre M. Boissy-d'Anglas, député républicain. L'affaire est fixée au vendredi 3 mars, à Valence. M. Francisque Rive doit plaider pour M. Chomel.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon, 25 février. — Les actionnaires de la Banque de Mâcon sont convoqués en assemblée générale pour lundi, 27 courant.

Tous les négociants mâconnais espèrent que les porteurs de titres et le conseil d'administration sauvegarderont nos intérêts communs et que les guichets de cette société financière seront bientôt ouverts pour les sorties comme pour les rentrées.

COTE-D'OR

Dijon, 25 février. — Hier a eu lieu l'arrestation d'une bande de faux monnayeurs.

Ils ont été pris rue Crébillon, 33, où l'on a saisi une valise contenant 330 francs de fausse monnaie en pièces de cinq francs, ainsi qu'une certaine quantité de métal servant à leur fabrication. Indépendamment des objets servant à leur coupable industrie, il a été trouvé des papiers établissant l'identité des accusés.

vaut la peine... et faites vite, je vous en prie, mes instants sont comptés...

LXI

Angèle Leroyer, entendant depuis sa chambre un bruit de voix, demanda :

— Berthe, qui est là?... Est-ce le docteur?...

— Ma mère ne dort plus... dit Berthe... Veuillez attendre quelques secondes... Je vais la prévenir.

Elle entra dans la chambre et répondit à une nouvelle interrogation de la malade :

— Mère, c'est un monsieur que je ne connais pas et qui désire te parler à toi-même.

Madame Leroyer pensa tout de suite à René Moulin et dit vivement :

— Eh! bien, amène-le...

La jeune fille introduisit Uguène qui ne put contempler sans émotion le visage pâle de la veuve, aussi blanc que la toile de l'oreiller sur lequel il reposait.

Angèle, en voyant le nouveau venu, éprouva une cruelle déception.

Ce n'était pas celui qu'elle attendait.

— C'est à moi que vous voulez parler, monsieur? demanda-t-elle.

— Oui, madame... à vous... et à vous seule... répliqua le messager du mécanicien.

Ma fille ne peut-elle rester?

— C'est impossible, madame...

— Pourquoi?

— Je n'en sais rien moi-même... c'est la secret d'un autre.

— Je me retire... murmura Berthe en quittant la chambre, très étonnée et encore plus intriguée.

— Nous sommes seuls... reprit madame Leroyer. Expliquez-vous... Qui vous envoie?

— René Moulin.

Angèle eut un éclair de joie dans les yeux.

— Est-ce qu'il est libre? fit-elle avec empressement.

— Non, madame, pas encore... S'il était libre il serait venu lui-même... Je suis chargé par lui de vous remettre deux choses.

— Lesquelles?

— Une lettre et une clef... Les voici...

En disant ce qui précède Uguène présentait à madame Leroyer la lettre écrite par René et la clef du logement de la place Royale.

— Merci, monsieur... fit Angèle. Est-ce tout?

— Tout ce que René Moulin vous envoie, seulement il m'a prié de vous répéter de sa part ces mots : Courage et espérance! Voilà ma commission faite, je me retire, mais auparavant je dois vous apprendre une chose que vous trouverez sans doute intéressante.

— Parlez...

— Votre maison est l'objet d'une surveillance spéciale... Il y a deux agents de police à demeure, l'un devant la porte déguisée en commissionnaire, l'autre dans la loge du concierge... Pourquoi? Je n'en sais rien... Vous êtes avertie c'est ce qu'il fallait... Madame, je suis votre serviteur.

Le marchand de billets s'inclina devant madame Leroyer, sortit, salua Berthe qui lui ou-

vrit la porte du carré, et satisfait d'avoir accompli consciencieusement sa tâche, descendit l'escalier et quitta la maison.

— Une fois dans la rue il regarda l'heure au coucou du marchand de vin.

— Neuf heures trente-cinq minutes... dit-il. Je ne veux pas faire languir le camarade de là-bas... je vais me payer un berlingot.

Uguène descendit presque en courant jusqu'à la rue de Rennes.

Un fiacre passait à vide.

Il appela le cocher qui s'arrêta.

— Pouvez-vous aller à Sainte-Pélagie en vingt minutes? lui demanda-t-il.

— En vingt minutes, ça ne sera pas commode...

— Il y aura dix sous de pourboire.

— Montez, on fera le possible...

— Vous m'arrêterez en route devant un débit de tabac... Je veux vous payer un cigare...

Le cocher enveloppa d'un vigoureux coup de fouet son cheval qui partit grand train et gagna la rue de Vaugirard.

A l'angle de la rue de Tournon, la voiture s'arrêta.

— Voilà un débit, dit le cocher. Dépêchez-vous... nous n'avons pas de temps à perdre pour rester dans le programme...

Le marchand de billets descendit et remonta presque aussitôt, porteur d'un paquet de tabac caporal et de deux cigares, un pour lui et l'autre pour le cocher.

Le fiacre roula de nouveau.

Uguène paya son cocher et le renvoya.

A ce moment précis le gardien que nous avons déjà vu franchissait de nouveau le seuil de la galerie et cria :

— Les hommes pour le juge d'instruction!

Une voiture dite *panier à salade*, ayant un garde municipal sur le siège à côté du cocher, et un autre à cheval pour escorte, attendait les prévenus.

Son unique ouverture, pratiquée à l'arrière comme celle des omnibus, était tournée vers la porte de la prison.

C'est tout au plus si entre le marchepied et cette porte existait un espace libre de soixante centimètres environ.

Uguène, sachant qu'il ne pourrait entrer tout de suite pour remettre à un surveillant le tabac qu'il apportait, attendit, sans s'éloigner, que la voiture cellulaire fût partie.

Les hommes appelés pour l'instruction venaient d'entrer au greffe.

René était du nombre, se croyant sûr d'être mais de ne plus recevoir en temps utile l'avis que sa commission était faite, et par conséquent très inquiet, très tourmenté!

L'appel des prévenus eut lieu pour la seconde fois, puis on les fit monter l'un après l'autre dans la voiture de transfèrement.

Le marchand de billets, immobile à trois pas du marchepied, regardait avec attention.

Soudain il poussa un *hum!*... accentué. René qui passait devant lui tourna la tête de son côté et le vit, le bras levé et un paquet de tabac à la main.

(A suivre).

HAUTE-GARONNE

Toulouse, 25 février. — Pour des raisons de santé, le général Appert, commandant actuellement le 17^e corps d'armée à Toulouse, songerait à se retirer. Son successeur serait M. le général Campenon.

LES GRÈVES DANS LE GARD

Nîmes, 25 février.

La délégation de l'extrême gauche a obtenu un résultat sur lequel elle ne comptait probablement pas : c'est à elle qu'est attribuée la grève de Bessèges ainsi qu'aux discours incendiaires prononcés par le citoyen Fournière, ouvrier socialiste-collectiviste, dans lesquels il n'a cessé d'exciter les mineurs à abandonner leurs chantiers.

Sauf le député Desmons, ses collègues désavouent les grèves ; ils ont vu les directeurs dans un but de conciliation et de transaction ; malheureusement, leurs démarches sont restées sans résultat ; ils n'ont rien obtenu.

Des troubles sont à craindre à Bessèges, qui est actuellement le refuge des grévistes congédiés de Molières et de la Grand-Combe. On redoute dans tout le bassin une grève générale. Un bataillon du 55^e de ligne est parti d'Alais pour Bessèges avec la gendarmerie à cheval, et 300 hommes du 141^e de ligne venant d'Avignon, qui se sont embarqués ce matin, à cinq heures, par la gare de Nîmes.

Cent dix dragons arrivent à l'instant de Tarascon et repartent immédiatement avec leurs officiers pour Bessèges par un train spécial ; cent vingt chevaux avec leur matériel les accompagnent. On attend aussi six brigades de gendarmerie.

Les esprits sont très surexcités ; aucune arrestation n'a été opérée ; le général de Courty reste sur les lieux. Le préfet est revenu à Nîmes.

Les troupes occupent militairement tous les points ; leur consigne est très sévère.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. ROYÉ-BELLIARD, CONSEILLER

Audience du 25 février 1882

Faux

Elisabeth Moulis, femme Jarlier, âgée de 40 ans, couturière ayant demeuré rue Vaudrey, 7, est accusée de faux.

La nommée Elisabeth-Apollonie Moulis, femme Jarlier, après avoir habité à Lyon, rue Vaudrey, 7, chez le sieur Gaudet qui fut frappé par ses allures et la congédia, alla s'installer dans les premiers mois de l'année 1880, rue Saint-Jérôme, 18, et ouvrit en cet endroit un débit de boissons.

Dépourvue de crédit elle eut recours à des manœuvres frauduleuses pour se procurer argent et marchandises ; et se trouvant bientôt sous le coup d'une plainte de la part des négociants qu'elle avait trompés, elle s'enfuit à Genève et de là à Bâle, en compagnie de son mari, le nommé Jarlier, et de sa servante, la fille Silhol.

Déjà condamnée en France pour vol à 15 jours d'emprisonnement et pour faux en écritures de commerce à trois années de la même peine, la femme Jarlier a subi 18 mois de réclusion qui avaient été prononcés contre elle par la justice bâloise, le 29 juin 1880, et cette peine n'ayant pris fin qu'à la date du 29 décembre 1881, c'est seulement à cette époque qu'elle a été extradée à la demande du gouvernement français.

L'information suivie par M. le juge d'instruction de l'arrondissement de Lyon, a établi à la charge de la sus-nommée de nombreux faux en écritures de commerce. La participation du nommé Jarlier et de la fille Silhol aux actes criminels ci-dessus indiqués n'a pu être démontrée, mais il parut établi par le rapport d'expert, malgré les affirmations contraires de l'accusée, que le nommé Joseph-Désiré-Nicolas Domp martin, qui est vainement recherché, a participé à la fabrication des effets reconnus faux et s'est rendu sciemment complice de la plupart de ses agissements criminels.

La femme Jarlier ne conteste d'ailleurs aucun des faits qui lui sont imputés et les résultats de la vérification des billets faux, faite par l'expert qui était muni des pièces de comparaison, se trouvent presque entièrement confirmés par ses aveux.

Déclarée coupable par le jury, sans admission de circonstances atténuantes, la femme Jarlier est condamnée à 6 ans de travaux forcés.

Ministère public : M. Baudoin, avocat général. Défenseur : M. Huguet, avocat.

UNE MAISON DE JEU CLANDESTINE

S'il est une passion tenace, c'est assurément la passion du jeu. Tous les arrêtés de police n'y ont jamais fait et n'y feront jamais rien. On ferme les cercles, qui pouvaient offrir quelques garanties aux joueurs et les amateurs de la dame de pique se hâtent d'aller porter leur argent dans le premier tripot venu. La plupart savent d'avance qu'ils seront exploités par ce moyen de gens qui tirent du jeu leurs seuls moyens d'existence, mais rien n'y fait.

Il y a deux mois à peine, une descente de police avait lieu dans un petit café de la rue Thomassin, où nombre de grecs dévalisaient à qui mieux mieux quelques pontes naïfs. Uno misso, non deficit alter, chassés de là, ils trouvaient l'hospitalité dans un établissement voisin, au café du Cercle, rue de l'Hôtel-de-Ville, tenu par le sieur Raphaël.

Là, dans un petit réduit de quelques mètres carrés, ayant une issue sur la rue des Quatre-Capeaux, des voyageurs de commerce, étudiants, etc., amenés par des rabatteurs bien

stylés, venaient quotidiennement se faire duper par quelques chevaliers du baccarat, experts à filer la carte et à corriger les caprices du sort.

Inutile d'ajouter que l'hospitalité accordée n'était rien moins qu'écossaise. Une certaine somme était prélevée sur chaque banque et la cagnotte s'élevait chaque jour à un chiffre fort respectable.

Tout allait pour le mieux dans le meilleur des tripots, lorsqu'à la suite de plaintes nombreuses, la police se décida à agir.

Hier soir, à quatre heures et demie, au moment où une vingtaine de joueurs se pressaient autour du tapis vert, MM. Morin, chef de la sûreté et Prieur, commissaire de police du quartier de la Bourse, assistés de plusieurs agents faisaient irruption dans la salle. Les enjeux qui s'élevaient à une somme de 500 fr. environ étaient saisis et toutes les personnes présentes obligées de décliner leurs noms. Toute fuite était impossible, es issues étant bien gardées.

L'assemblée était, comme d'habitude, composée de jeunes gens, victimes désignées, et de vétérans du jeu ayant déjà maintes fois eu maille à partir avec la police dans des circonstances identiques.

Après avoir rempli les formalités ordinaires, apposés les scellés sur les portes de la salle de jeu, etc., tous les joueurs ont été laissés en liberté. Il était sept heures et demie.

L'affaire aura prochainement son dénouement en police correctionnelle.

Et maintenant nous offrons de parier que d'ici à huit jours, si ce n'est pas avant, tout le clan des hellènes se sera reconstitué dans un autre coin, où les naïfs viendront comme devant se faire plumer, sauf à crier après l'opération.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Dimanche, 26 février, 57^e jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 50 ; coucher, 5 h. 37. Les jours croissent de 2 minutes.

Ephémérides (1793). Suppression de la Galette.

M. le préfet du Rhône, donne avis, qu'il sera procédé en séance publique, le jeudi 2 mars 1882, à 2 h. du soir, dans la salle du conseil de préfecture, à l'Hôtel de Ville de Lyon, au recensement général des votes émis le 26 février courant pour la nomination du député de la 1^{re} circonscription de l'arrondissement de Villefranche.

La commission chargée de procéder à cette opération sera composée de MM. Causse, Ferrouillat et Bousquet, conseillers généraux.

La Chambre des députés avait voté, il y a deux ans, une proposition de loi tendant à accorder des secours aux familles nécessitées pendant l'absence de leurs chefs, soldats de la réserve et de l'armée territoriale.

Ce projet n'avait pas encore été examiné par le Sénat, et, en raison de la jurisprudence établie au commencement de la présente session, ne pouvait revivre qu'à condition d'être repris par l'initiative parlementaire.

C'est ce qui a été fait. La proposition a de nouveau été déposée sur le bureau de la Chambre des députés dans la séance de jeudi. Elle a eu le bénéfice de l'urgence.

Le Journal officiel publie la statistique semestrielle de l'industrie minière en France.

Dans le tableau de la production des combustibles minéraux, le département du Rhône figure pour 16,914 tonnes de houille, le département de la Loire pour 1,762,552 tonnes, le département de Saône-et-Loire pour 661,726 tonnes, le département de l'Isère pour 68,510 tonnes de houille et anthracite et 1,450 tonnes de lignite, soit 59,660 tonnes.

Le département de l'Ain ne figure que pour 18 tonnes de lignite.

La troisième conférence publique de la Société d'anthropologie aura lieu dimanche, 26 février, à deux heures du soir, à la Faculté des sciences, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Sujet de la conférence : De l'alimentation chez les peuples civilisés et chez les peuples sauvages, par M. le docteur Cazeneuve, professeur à la Faculté de médecine.

Nous apprenons que les Compagnons passants Charpentiers du Devoir de la ville de Lyon, dont le siège est rue de Saint-Cyr, 41, à Vaise, viennent d'organiser une exposition de « difficultés de charpentés », au Palais de la Bourse, galerie du premier, entrée par la place de la Bourse, escalier de gauche.

Cette exposition sera ouverte au public à partir de dimanche 26 février, tous les jours jusqu'au 18 mars, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

L'entrée est gratuite.

L'affaire du Café Américain viendra décidément mercredi prochain, 1^{er} mars, devant le tribunal correctionnel.

Il s'agit, comme on sait, de tenue d'une maison de jeu clandestine et d'excitation de mineurs à la débauche.

L'instruction du crime de Chaponost se poursuit sans pouvoir arriver à percer le mystère qui l'enveloppe.

Hier, M. le juge de paix de Saint-Genis a fait une perquisition chez un habitant de Limonest, mais rien n'a été trouvé qui soit venu justifier les soupçons que certains indices avaient fait peser sur lui.

La scandaleuse affaire de Bellecour est toujours l'objet de nombreux commentaires.

M. le juge d'instruction s'est rendu hier au domicile de la veuve Maigre, pour y opérer une perquisition. Une volumineuse correspondance a été saisie, qui pourra mettre sur la trace des coupables.

Nos lecteurs se souviennent de l'infanticide commis il y a quelques jours, par une fille Quatrevent, rue Bossuet.

Le cadavre de l'enfant a été trouvé hier dans une lône, près du parc, où la misérable mère l'avait jeté. Il a été transporté à la Morgue, pour être soumis à l'examen des médecins au rapport.

Un employé de la succursale du Comptoir d'Escompte de Paris, M. X... s'est suicidé ce matin, dans le domicile qu'il occupait au siège de cet établissement, situé rue Neuve, M. X..., chez qui on avait déjà observé quelques dérangements cérébraux, avait écrit au directeur du Comptoir d'Escompte une lettre, assez incohérente, pour lui annoncer sa funeste détermination. Au reçu de cette missive, le directeur, justement inquiet se rendit à l'appartement de son employé, il ne trouva plus qu'un cadavre !

C'est à tort que l'on fait courir le bruit de dénuement d'espèces. M. X... était depuis quelque temps en proie à des chagrins de famille qui lui rendaient la vie à charge.

Cette mort tragique a douloureusement impressionné le personnel du Comptoir d'Escompte où le défunt ne comptait que des sympathies.

Une tripière de la rue de la Reine a accouché, dimanche, de son vingt-cinquième enfant, le jeudi suivant elle était à sa banque débitant sa marchandise.

A côté, une marchande d'herbes en possède dix-sept.

Plus loin une épicière en a quatorze.

Une autre voisine en possède neuf.

Total pour quatre ménages. — Soixante-cinq enfants habitant la rue de la Reine.

Et l'on dira que la population est dans une période de décroissance à Lyon !

Nous annonçons dernièrement l'arrestation de plusieurs individus, auteurs ou complices du pillage du restaurant Dumont à Oullins.

Les coupables, traduits hier devant le tribunal correctionnel, ont été condamnés savoir :

Laquis à 4 mois, Lepine à un mois, la femme Peylaboud à 1 mois et Barrat à 15 jours de prison.

Depuis quelque temps M. Lamante, pharmacien, rue de la République, s'apercevait que de nombreux vols étaient commis dans son officine. Médicaments, alcools, ustensiles divers disparaissaient avec une rapidité sans pareille. Les soupçons se portèrent sur le garçon de peine, jeune homme de 16 ans, nommé M..., et une perquisition opérée dans sa chambre montra qu'ils étaient on ne peut mieux fondés.

Outre les objets dérobés à son patron, on trouva encore une grande quantité de marchandises de toutes sortes soustraites au préjudice de divers négociants du quartier.

Le jeune filou a été arrêté par les gardiens de la paix et écroué à la Permanence.

Grâce à son âge, il n'a été condamné hier qu'à 3 mois de prison.

Le nommé Camilo Lassalle a été arrêté rue du Bouff, au moment où il tentait de vendre à vil prix une carriole volée par lui, quelques jours auparavant, à M. Champier, rue Poulaille, 14.

Lassalle s'est vu obligé hier de traiter avec le tribunal au prix de 3 mois de prison.

Alcazar. — Aujourd'hui, Dimanche des Brandons, l'Alcazar sera en liessé. Tous les masques, toutes les pierrettes, qui dans le temps jadis se rendaient en foule à St-Fons où on trainait Mardi-Gras, pour lui faire faire ensuite un plongeon dans le Rhône, se retrouveront sous la vaste coupole, où la musique endiablée de l'excellent orchestre de M. Bagarre, renforcé du quatuor de cors de chasse, les fera sauter toute la nuit.

Variétés

Les rêves

Nous avons publié, il y a quelques jours, un spirituel article de M. le docteur Diday sur les rêves. Nous trouvons aujourd'hui, dans la Gazette des hôpitaux, une communication de M. le docteur Gaëtan Delaunay, sur le même sujet, que nos lecteurs ne liront pas sans intérêt.

On sait qu'il existe une relation entre les températures cérébrale et crânienne qui s'élèvent et s'abaissent en même temps. M. Franck a démontré que cette relation n'est pas physique, comme on le croyait, attendu que la chaleur du cerveau ne pourrait se propager jusqu'à la superficie du crâne, à travers les membranes du cerveau, l'os, le cuir chevelu, etc. Mais peu importe que cette relation, au lieu d'être physique, soit physiologique et s'établisse par les vaso-moteurs ; il suffit qu'elle existe pour que la thermométrie cérébrale puisse l'utiliser.

Or l'existence de cette relation est incontestable et explique la concordance des résultats obtenus par tous les physiologistes qui se sont occupés de thermométrie

cérébrale : Broca, P. Bert, Wetammond, Séguin, Amidon, Gray, Albers, Lombard, Maragliano et Seppili. Tous ont trouvé que la température est plus élevée dans la région frontale que dans la pariétale, dans celle-ci que dans l'occipitale et dans le cerveau gauche que dans le droit.

Le fonctionnement cérébral qui, d'après Schiff, élève la température cérébrale, d'après Lombard élève la température crânienne. M. P. Bert a observé que l'action de déclamer élève la température de la région qui recouvre la troisième circonvolution frontale gauche.

Partant de ce principe que le fonctionnement du cerveau provoque une élévation de la température crânienne, M. Delaunay a pensé que réciproquement une élévation de la température crânienne devait provoquer le fonctionnement du cerveau. On ne pouvait vérifier cette hypothèse sur des animaux, ni sur des hommes pendant l'état de veille, à cause de l'intervention de la volonté. M. Delaunay l'a vérifiée sur lui-même pendant son sommeil.

D'après ses observations, quand on ne rêve pas d'habitude, il suffit de se couvrir la tête pour avoir des rêves. On sait que les rêves sont habituellement illogiques et absurdes. Et bien, en se couvrant le front d'une plaque d'ouate qui diminue la déperdition de calorique, on rend à volonté ses rêves intelligents. Dans ce cas, les rêves portent sur les sujets dont on s'occupe habituellement et mettent en œuvre les facultés intellectuelles les plus élevées qui siègent vraisemblablement dans la région frontale du cerveau.

Le deuxième procédé exposé par M. Delaunay est basé sur le décubitus. On sait, que chez un individu couché, le sang arrive plus facilement au cerveau. Aussi les philosophes anciens travaillaient-ils couchés. Il en est de même de certains penseurs modernes. Pendant le sommeil le fait de se coucher la tête basse provoque les rêves.

Il résulte d'une enquête à la quelle s'est livré M. Delaunay que les rêves que l'on fait quand on est couché sur le dos sont sensoriels, colorés, mouvements, lubriques. Or, nous savons que la sensibilité, la motilité, la reproduction siègent principalement à la partie postérieure du cerveau. Ainsi cette position, en favorisant l'afflux du sang dans la partie décline favorable la nutrition et le fonctionnement de cette partie.

Les rêves que l'on fait couché sur le côté droit, sur le cerveau droit, diffèrent de ceux que l'on fait sur le cerveau gauche. Les premiers répondent à la description générale que l'on a donnée du rêve, ce qui se comprend puisqu'on se couche habituellement sur le côté droit. Ils sont illogiques, absurdes, sensoriels, enfantins, mobiles, changeants, pleins de vivacité et d'exagération. « Songe est mensonge. » Ils portent sur de vieux souvenirs et sont souvent accompagnés de cauchemars. Les vers que l'on fait couché sur le cerveau droit sont dénués de sens, mais corrects sur leurs pieds, ce qui prouve que le sentiment du rythme est conservé. Les facultés morales subsistent, mais les facultés intellectuelles font défaut.

Au contraire, les rêves que l'on fait étant couché sur le cerveau gauche sont moins absurdes et peuvent même être intelligents. Ils portent sur des choses récentes et non sur des réminiscences.

Enfin, souvent dans ces rêves on fait des discours, ce qui se comprend puisque la faculté de langage articulée siège à gauche. M. Delaunay a observé certaines personnes qui se couchent d'ordinaire sur le côté gauche et parlent à haute voix en dormant.

Ces résultats concordent avec ce que nous savons de la psychologie comparée des deux cerveaux. D'après M. Brown-Séquard, le cerveau droit est végétatif, tandis que le gauche est animal. M. de Fleury appelle le cerveau droit féminin et le gauche masculin.

En résumé, les rêves peuvent être un procédé expérimental d'investigation psychologique, puisqu'on peut provoquer des rêves intelligents ou non, lascifs ou non, etc., en faisant varier la circulation cérébrale et la nutrition des diverses parties du cerveau, soit par l'élévation de la température crânienne, soit au moyen du décubitus.

OBSERVATOIRE DE LYON

Station météorologique du Parc

Lyon, le 25 février, 4 h. 30 soir.

Température : La situation atmosphérique subit, sur les côtes de l'Océan, une transformation assez lente, mais continue, quoique le temps reste beau sur presque tout le reste de l'Europe ; ainsi, il est tombé hier 4 mm. d'eau à Stornoway et à Valentia.

Un centre de froid persiste d'ailleurs dans le centre de la France : la température était ce matin — 2,0 à Clermont, 0,0 à Besançon et à Perpignan.

Ajoutons qu'hier matin, à 7 heures, la température était identiquement la même au Mont-Verdun et à Nice.

Temps probable : Doux ; ciel nuageux tendant à devenir pluvieux.

BULLETIN FINANCIER

Paris 24 février

Il est évident que les affaires ne demandent qu'à se ranimer. Partout règne l'opinion que la liquidation depuis février franchie le terrain aura reconquis une solidité définitive. L'abaissement de l'escompte à Paris et à Londres, l'activité du comptant rendent difficile toute opposition à une reprise.

Le 5 0/0 est remonté de 114,65 à 114,80, entraînant à sa suite les rentes 3 0/0 et les fonds étrangers.

Les Sociétés de crédit conservent facilement leurs cours d'hier. Quelques-unes laissent voir des tendances sur lesquelles il n'y a pas à se méprendre, notamment le Crédit de France dont la clientèle ramasse avec empressement les actions à des prix aussi inespérés.

Les actions de Chemins de fer ont eu quelques réalisations, dues sans doute à des besoins particuliers, car l'état du trafic conseille plutôt d'acheter. Le Suez fait preuve de très grande fermeté et s'apprête à monter à 2,300 ; le Gaz dépasse 1,600.

CHOSSES & AUTRES

Mariage entre un mort et une vivante

Sous ce titre, le *North China Herald* raconte une bonne histoire de revenant :

Un homme vivant à la corporation de Houel tcheou, hors de la porte du Midi, tomba amoureux d'une jeune chanteuse et devint son fiancé.

Le prétendu mourut avant le mariage, mais n'abandonna pas cependant ses droits à la main de la dame. Au contraire, il lui apparut plusieurs fois la nuit et insista pour qu'elle choisit le jour de la cérémonie. A la fin, la jeune fille tomba malade ; cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant.

Mais, bientôt après, arriva un étranger, nommé Yeu, disant qu'il était le porteur d'un message de l'homme mort. Un nouvel arrangement avait été conclu : le fiancé consentait à être représenté par Yeu par procuration, et se déclarait satisfait si le mariage était célébré de cette manière. La jeune fille accepta avec plaisir et elle a rapidement recouvré la santé depuis le mariage. Les voisins disent qu'elle est mariée à une incarnation de son fiancé.

Notre théorie est différente, et nous pensons que M. Yeu est un garçon remarquablement intelligent.

Un nouveau bateau de sauvetage

On vient de faire sur le littoral normand, l'essai d'un nouveau bateau de sauvetage. Ce bateau est en toile goudronnée, montée sur ressorts et peut se fermer ou s'ouvrir comme un *claque*.

Dans les expériences, deux hommes ont, en cinq minutes, déplié et gréé le bateau et l'ont lancé à la mer.

Cette sorte d'embarcation, une fois repliée, peut être pendue à bord ou appliquée au bassin d'un port sans encombrement. Cinquante de ces canots de toile peuvent être chargés à fond de cale sans augmenter le chargement et ils permettent de sauver, en cas de péril, les passagers et les marins.

Celui qui a été expérimenté pouvait porter trente personnes. Ce bateau pourra rendre des services principalement dans les incendies en mer, les avaries, voies d'eau, etc.

SPECTACLES DU 26 FÉVRIER

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui dimanche : « Le Domino Noir. »

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui dimanche : « La Cagnotte et le Lion amoureux. »

Théâtre des Variétés

Rideau à 6 h. 1/4 : bureaux à 6 h. 3/4.
« Marie-Jeanne ou la Femme du Peuple, » drame en 5 actes et 6 tableaux.

« Don César de Bazan, » drame en 5 actes.

Salle Molière

49-51, rue Pierre-Cornelle.

Rideau à 6 h. 1/2 :
« Les Victimes Cloîtrées, » drame anti-clérical en 3 actes, de Monvel.

« La Mariée du Mardi-Gras, » folie-vaudeville en 3 actes, de MM. Eugène Grangé et Lambert Thiboust.

Théâtre Beille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Grande ménagerie Bidet

Cours du Midi

La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léone.

Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fêtes de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.

Tous les samedi, à minuit, Bal masqué.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties. Orchestre nombreux avec quatuor de Trompes de chasse.

BOURSE DE LYON

Du 25 février 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0..... 82 82	Gaz de Lyon..... 400
3 0/0 amortissable... 83 07	Gaz de la Guilloitière... 400
4 1/2..... 85 75	Mines de la Loire..... 390
5 0/0 français..... 114 65	Montrambert..... 400
Italien..... 85 75	St-Etienne..... 390
Wurc..... 11 25	Rive-de-Gier..... 400
Autrichien 4 0/0..... 85 75	Société lyonnaise..... 400
Russe 5 0/0..... 26 1/4	Bateaux-Omnibus..... 400
Espagne 3 0/0..... 26 1/4	Eaux..... 400
Deite Egyp. unifiée... 26 1/4	Dombes..... 400
Actions	Abattoirs..... 400
Crédit mob. Espag..... 582 30	Verreries L. et Rhône... 400
Crédit Lyonnais..... 755	Croix-Rouss..... 400
Union générale..... 400	Obligations
B. Lyon et Loire..... 400	Ville-de-Lyon..... 91
B. Hypothéc. France... 400	Ville-de-Paris 1869... 400
Soc. foncière lyonn... 390	Ville-de-Paris 1871... 390
Banque Ottomane... 697 50	Lombardes-anciennes... 400
Paris-Lyon-Médit... 400	Lombardes-nouvelles... 400
Che. Autrichiens... 630	Loire..... 400
Lombard-Vénitien... 372 50	Saint-Etienne..... 400
Saragosse..... 502 50	Rhône-et-Loire 4 0/0... 400
Nord-Espagne..... 583 75	Paris-Lyon -- Méditer. 374
Suez..... 2270	1865 374

Maison de Santé et de Convalescence

A MEYZIEUX près Lyon

située dans un pays très salubre, au milieu d'une vaste propriété d'agrément, avec salles d'ombrage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, chapelle, salle de billard, bibliothèque, etc.

Prix modérés. — Soins dévoués et discrétion. — Hydrothérapie électrothérapie, lactothérapie.

Pour renseignements, s'adresser à M. le docteur Courjon, directeur de l'établissement, à Meyzieux, tous les jours, ou à Lyon les lundi, mercredi et samedi, de 3 à 5 heures. 2583

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie

en ce moment.		
5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0		à 18 mois.
3 0/0		à 1 an.
2 1/2 0/0		à 6 mois.
2 0/0		à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-Méd. marine, envoie gratuitement son *Traité de Médecine pratique*, indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la Guérison radicale des Maladies de tous les Organes et des Nerfs, Hémorrhoides, Goutte, Vessie, Matrice, Phthise, Cancer, Obésité, Asthme. — Ecrire quai St-Michel, 27, Paris.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 4, rue de la République

La Société bonifie actuellement :

2 0/0	pour les dépôts à vue.
3 0/0	de 6 à 11 mois.
4 0/0	de 1 an à 23 mois.
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 fr., 6 ans de bail. A céder, à très bonnes conditions, l'installation du compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. Bertrand mettra, à la disposition de ses confrères.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : Le seul véritable sirop Ernest Pagnon, seul et unique successeur de Jérôme Pagnon, les pilules de Morison, le tamarin Erba, les pastilles indiennes du docteur Wilson.

Eaux-Bonnes — Eau minérale naturelle
Centre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phthise rebelles à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIQUES
Vente annuelle Un Million de Bouteilles

Le rédacteur gerant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

VENTES FORCÉES

Le vingt-huit février 1882, à onze heures du matin, sur la place Voltaire, vente d'objets saisis, tels que : secrétaire, bureau, casiers, fauteuils, chaises, tables, bascule, compteur et appareils à gaz, etc., etc.

Le même jour, heure et place, vente d'objets saisis tels que : table chaises, commode, comptoir, buffet, balance, vitrine, rayonnages, vaisselle et batterie de cuisine, etc.

Le même jour, heure et place, vente d'objets saisis tels que : bureau bibliothèque, fauteuils, chaises, glace table, pendule, vaisselles et batterie de cuisine, etc., etc.

Le même jour, heure et place, vente d'objets saisis tels que : table, pendule, chaises, machine à coudre, bureau, commode, glace, vaisselles et batterie de cuisine, etc., etc.

Le même jour et heure, place du Pont, vente d'objets saisis tels que : bureau, buffet, pendule, chaises, glace, table, vaisselles et batterie de cuisine, etc., etc.

Propriété

Etude de M. Plantin, avoué à Lyon, pl. des Cordeliers, 12
Vente par licitation, suite de folle enchère, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'une

PROPRIÉTÉ

Consistant en bâtiments d'habitation et industriels, cours, hangar et jardin, située à Villeurbanne, lieu des Charpennes, rue d'Inkermann, n° 6, 8 et 10.

Indivise entre MM. Borgé et Jonery, adjudication au samedi 4 mars 1882, à midi.

Mise à prix : 10,000

Pour les renseignements s'adresser à M. Plantin, avoué, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

AVIS

On demande un chauffeur-mécanicien pouvant faire quelques réparations.

S'adresser au dépôt de mendicité d'Albigny, de 9 heures du matin à 2 heures du soir.

Inutile de se présenter sans de très-bonnes références.

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2534.

A VENDRE OU A LOUER

BELLE PROPRIÉTÉ

close de murs, comprenant pré, jardin, vigne et maison d'un étage, située à Brindas, hameau du Bourd. S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses
EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g⁴ et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPPELLE
J. BOULET et C^e, Successeurs
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco des prospectus détaillés

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX

Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : 150 millions

BONS 5% DE CAISSE

OBLIGATIONS

GARANTIES DES TITRES

Emis par la BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

Les Bons de Caisse rapportant 5% sont à cinq ans d'échéance. — L'intérêt est payable semestriellement, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année. Les Bons sont de 100 — 500 — 1,000 — 5,000 et 10,000 fr. Ils sont, à la volonté des souscripteurs, au porteur ou nominatifs. Les Bons nominatifs sont transmissibles par voie d'endossement et munis de coupons d'intérêt au porteur.

1^o L'ensemble des prêts consentis sur première hypothèque, dont le montant doit être toujours au moins égal à celui des obligations en circulation (Art. 31 des Statuts); 2^o Le capital de la Société, qui est actuellement de 100 millions et doit toujours être égal au vingtième des obligations en circulation (Art. 8 des Statuts).

Les Coupons des Obligations et des Bons de Caisse de la Banque Hypothécaire de France sont payés à Paris : au Siège de la Société, rue de la Paix, n° 4; à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, — à la Société de Dépôts et de Comptes courants, — au Crédit Lyonnais, — à la Société Générale, — à la Société Financière de Paris, — à la Banque de Paris et des Pays-Bas, — à la Banque d'Escompte de Paris, — à la Compagnie Algérienne, et dans les Départements, en Algérie et à l'Étranger, à toutes les Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

F. VIVIEN

Directeur-Fondateur
9, place des Terreaux, 9
LYON

Vérification et rectification
DES
Contrats d'assurances

Renseignements
Etablissement et souscription
de polices.

Règlements de sinistres pour
le compte des assurés.

BUREAU DES ASSURÉS

Fondé en 1874

AVIS Le bureau des assurés tient à la disposition de toute personne des références émanant d'importantes maisons de Lyon, et invite le public à en demander de telles aux titulaires d'agences similaires sollicitant sa confiance.

A ce sujet M. VIVIEN rappelle à tous ses clients ainsi qu'à tout intéressé que le sieur DAURAT ne fait plus partie de son personnel.

FR.

PAR

AN

1

Le Moniteur Financier

Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions

Tous les Samedis SEIZE GRANDES PAGES et tous les Tirages

LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 4. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.

FR.

PAR

AN

1

FR.

PAR

AN